



VILLE DE NICE

APPEL A PROJET « CULTURE et SANTÉ » DANS LES CRECHES MUNICIPALES DE LA VILLE DE NICE 2024-2025

LE CONTEXTE GENERAL DE L'APPEL A PROJET

- **La Stratégie nationale pour la Santé Culturelle** pour promouvoir et pérenniser l'Education Artistique et Culturelle de l'enfant, et le plan d'action issu du rapport de Sophie MARINOPOULOS remis le 4 juin 2019 sur « l'éveil culturel et artistique de l'enfant de la naissance à 3 ans
- **Le rapport de la commission des 1000 jours** rendu en septembre 2020 est venu renforcer cette volonté de placer l'éveil culturel et artistique au cœur du développement de l'enfant et le consacre comme levier de santé publique.
- **L'appel à projet régional des 1000 premiers jours 2021 de la Direction Régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et de la solidarité (DREETS)**
- **Le plan Nice 100% Culture à l'Ecole**, la Ville de Nice souhaite, dans le cadre de la convention qui la lie aux Ministères de l'Education nationale et de la Culture, offrir à tous les élèves des écoles primaires de la ville l'accès à la culture, à l'art et au patrimoine, dès le plus jeune âge et de façon permanente.
- **La Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC)** aura lieu en juin 2025 à Nice.

PRESENTATION GENERALE DE L'APPEL A PROJET :

La Ville de Nice lance un appel à projet, afin d'identifier toutes celles et ceux qui souhaitent s'investir dans des **projets de résidence de création ou d'atelier de pratique artistique en milieu d'accueil du jeune enfant** (crèche collectives ou familiales, haltes-garderies, haltes-jeux, lieux d'accueil Enfant Parent, etc.) de la commune de Nice.

Dans le cadre de la conférence des Nations Unies, le sommet de l'océan se déroulera en 2025 à Nice. Ces projets artistiques devront être construits autour de la gestion durable des océans et des ressources marines :

- la protection des écosystèmes marins ;
- la prévention de la pollution marine ;
- la lutte contre le changement climatique et ses impacts sur les océans ;
- la conservation des ressources marines.

Les candidatures seront examinées :

- D'une part sur la base du parcours professionnel culturel du candidat et de ses interventions antérieures en direction des jeunes enfants de 3 mois à 3 ans ;
- D'autre part, sur le projet, qui fera l'objet d'une finalisation avec les personnels de l'établissement accueillant.

L'appel à projet se décline dans **4 champs culturels**, en lien avec les ressources marines et les océans :

- Eveil aux arts plastiques ;
- Eveil musical ;
- Eveil corporel ;
- Eveil aux spectacles vivants.

Une sensibilisation des professionnels de la Petite Enfance et des parents est indispensable dans la réussite de ce projet.

OBJECTIFS :

Les objectifs reposant sur l'alliance de la culture et de la santé sont :

- Le rôle des lieux d'accueil de la petite enfance afin de « pallier les effets de la malnutrition culturelle » tant auprès des enfants, des parents et par le lien entre eux ;
- La nécessité de « distinguer la question de l'éveil à celle de la stimulation » celle-ci étant induite par une surabondance d'offre non accompagnée ;
- La formation des professionnels de la petite enfance afin d'accompagner la rencontre avec le monde culturel et artistique.

MISE EN ŒUVRE :

Les interventions pourront se dérouler sous forme de résidence de création ou d'ateliers de pratique artistique. Les candidats pourront postuler sur l'un et/ou l'autre des formats d'intervention. Ils pourront également intervenir pour plusieurs résidences de création ou ateliers de pratique artistique.

12 structures d'accueil du jeune enfant, situées dans les différents territoires de la ville de Nice, bénéficieront des interventions du ou des candidats sélectionnés.

QUI PEUT POSTULER ?

Les candidats sont des professionnels de la Culture et du Patrimoine : personnes morales de droit privé (associations), intermittents du spectacle, artistes/auteurs affiliés, écrivains, illustrateurs etc. qui ont une expérience dans un ou plusieurs des quatre champs visés par l'appel à projet.

Peuvent postuler les associations bénéficiant d'un agrément académique ou national, ainsi que les particuliers bénéficiant d'une attestation de compétence. Les candidats n'ayant pas ces autorisations officielles pour intervenir peuvent postuler en valorisant les actions réalisées en milieu d'accueil du jeune enfant.

Les candidats ont leur domiciliation ou siège social situé sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Peuvent enfin postuler des artistes récemment diplômés des écoles nationales d'art et notamment la Villa Arson, l'Ecole Nationale Supérieure d'Art, l'Ecole Régionale d'Acteurs de Cannes et Marseille, l'Ecole Supérieure de la Réalisation Audiovisuelle, l'Ecole Nationale Supérieure Louis Lumière ou encore l'Ecole Rosella Hightower.

MODALITES DE SELECTION DES CANDIDATS

L'appel à projet est publié sur **nice.fr** et les candidats font parvenir leur candidature à Madame Stéphanie CASALTA, copie Madame Jacqueline DUFoux -Ville de Nice-Direction de la Famille :
stephanie.casalta@ville-nice.fr et jacqueline.dufoux@ville-nice.fr

Le dossier de candidature comprend :

- Un descriptif du projet détaillé et des modalités de sensibilisation du personnel du site accueillant et des familles du projet ;
- Une séance type détaillée à titre d'exemple ;
- Le parcours professionnel du ou des intervenants ;
- La philosophie pédagogique et culturelle du projet ;
- Un justificatif d'agrément académique ou national pour les associations ou une attestation de compétence pour les particuliers ;
- Un devis.

L'examen des candidatures ne se fera que si le dossier est complet. Tout dossier déposé après la date limite fixée au **vendredi 09 août 2024 minuit** sera considéré comme irrecevable et ne sera pas instruit.

Le jury comprendra les représentants suivants :

- L'adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance
- Le Directeur Général Adjoint
- Le Directeur de la Petite Enfance et de la Famille
- Le Responsable du Pôle Santé
- Le Service des Crèches collectives
- Le Service Accueil Familial et Parentalité

Les critères pris en compte pour la sélection du ou des candidats :

Le jury examinera les dossiers de candidature sur la base du professionnalisme du candidat dans son domaine culturel, sur la qualité des interventions pédagogiques réalisées auparavant et sur la concordance du projet proposé avec le contexte et les objectifs annoncés ci-dessus.

1/ le contenu du projet proposé décrivant (critère pondéré à 60 %) :

- la part accordée à la créativité de l'enfant, à sa participation active, ainsi que la variété des techniques et supports proposée par le candidat ;
- la progression pédagogique tout au long du projet ;
- la sensibilisation du personnel du site accueillant et des familles au projet ;
- le déroulé des interventions étape par étape ;
- le nombre d'intervenants ;
- le matériel utilisé ;
- le budget prévisionnel de l'action.

2/ les formations, expériences professionnelles et créations culturelles du candidat (critère pondéré à 30%)

3/ La qualité et la diversité des interventions culturelles antérieures en lien avec le jeune enfant (critère pondéré à 30%)

Les intervenants recevront un soutien financier correspondant à leur statut. L'enveloppe budgétaire globale allouée pour cet appel à projet est d'un montant de 22 000€, à partager entre les différents lauréats.

CALENDRIER PREVISIONNEL

- Du 15 juillet au 09 août 2024 : publication de l'appel à projet
- Limite de dépôt des dossiers le vendredi 09 août 2024
- du 14 au 31 août : traitement des candidatures
- Début septembre : jury de sélection des artistes et associations culturelles
- d'octobre 2024 à juin 2025 : mise en œuvre des interventions du ou des porteurs sélectionnés

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter Mme Jacqueline DUFOUX au 04.97.13.53.34 ou par mail à l'adresse suivante : jacqueline.dufoux@ville-nice.fr